



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES**

25 JUIN, 2020

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS À CARACTERE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Vacherot en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Hours ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Laurent Vacherot ;
6. Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

ORDRE DU JOUR

7. Approbation du rapport sur la rémunération et les avantages de toute nature versés en 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre dudit exercice à M. Leonardo Del Vecchio, Président-Directeur Général ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre dudit exercice à M. Hubert Sagnières, Vice-Président-Directeur Général Délégué ;
10. Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux ;
11. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS À CARACTERE EXTRAORDINAIRE

12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dans la limite de 0,5 % du capital social) ;
13. Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

RÉSOLUTION A CARACTERE ORDINAIRE

14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RÉSULTATS FINANCIERS & POINT SUR L'INTÉGRATION

LES FAITS MARQUANTS DE 2019

- **Une bonne dynamique opérationnelle**
 - Les activités « Verres » et « Sun & Readers » d'Essilor en forte croissance
 - Accélération des activités « Retail » et « Wholesale » de Luxottica
 - Hausse de 16 % de l'e-commerce direct à taux de change constants
- **Le plan présenté lors du Capital Markets Day est à l'oeuvre**
 - Synergies
 - Innovation produits
 - Digitalisation
 - Transition vers une plateforme de laboratoires unique
- **Des investissements prometteurs dans de nouveaux produits, la digitalisation, les marchés en forte croissance, et le réaménagement des points de vente**
- **Poursuite de notre stratégie d'acquisitions**
- **Transition vers une plateforme IT unique**



RÉALISATION DES OBJECTIFS

À TAUX DE CHANGE CONSTANTS

	OBJECTIFS 2019	REALISÉ 2019
CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE CONSTANTS	+3,5-5 %	+4,4 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	0,8-1,2x CA	0,8x
RÉSULTAT NET AJUSTÉ avant part des minoritaires	1,0-1,5x CA	1,3x

1,8 milliard d'euros de flux de
trésorerie disponible

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION, EXERCICE 2019

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018 pro-forma ajusté*	Variation à taux de change constants	Effet de change	Variation (publiée)
Amérique du Nord	9 154	8 433	+3,1 %	+5,4 %	+8,5 %
Europe	4 236	4 038	+5,1 %	-0,2 %	+4,9 %
Asie, Océanie et Afrique	2 892	2 694	+5,4 %	+2,0 %	+7,4 %
Amérique latine	1 108	1 028	+9,5 %	-1,8 %	+7,7 %
TOTAL	17 390	16 194	+4,4 %	+3,0 %	+7,4 %

*Ajusté pour la norme IFRS-16

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION, EXERCICE 2019

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018 pro-forma ajusté*	Variation à taux de change constants	Effet de change	Variation (publiée)
Verres et matériel optique	6 791	6 283	+5,5 %	+2,6 %	+8,1 %
Sunglasses & Readers	885	787	+8,9 %	+3,6 %	+12,5 %
Équipements	221	210	+2,0 %	+3,3 %	+5,3 %
Chiffre d'affaires d'Essilor	7 897	7 280	+5,8 %	+2,7 %	+8,5 %
Commerce de gros	3 260	3 145	+1,8 %	+1,9 %	+3,7 %
Vente au détail	6 232	5 769	+4,0 %	+4,0 %	+8,0 %
Chiffre d'affaires de Luxottica	9 493	8 914	+3,2 %	+3,3 %	+6,5 %
TOTAL	17 390	16 194	+4,4 %	+3,0 %	+7,4 %

*Ajusté pour la norme IFRS-16

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AJUSTÉ

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018 pro-forma ajusté*	Variation	Variation à taux de change constants
Chiffre d'affaires	17 390	16 194	+7,4 %	+4,4 %
Coût des ventes	(6 503)	(5 985)	+8,7 %	+5,9 %
Marge brute	10 887	10 209	+6,6 %	+3,5 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	62,6 %	63,0 %		
Total des charges opérationnelles	(8 074)	(7 591)	+6,4 %	+3,5 %
RÉSULTAT OPERATIONNEL	2 812	2 618	+7,4 %	+3,3 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	16,2 %	16,2 %		
Coût de l'endettement net	(115)	(149)	-23 %	-24 %
Autres produits financiers / (charges)	(26)	(11)		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 672	2 458	+8,7 %	+4,6 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	15,4 %	15,2 %		
Impôt sur le résultat	(618)	(593)	+4,3 %	+0,8 %
RÉSULTAT NET	2 054	1 866	+10 %	+5,7 %
Intérêts minoritaires	(116)	91.	+26 %	+24 %
RÉSULTAT NET part du Groupe	1 938	1 774	+9,2 %	+4,8 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	11,1 %	11,0 %		

*Ajusté pour la norme IFRS-16

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE ET DETTE NETTE 2019

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible du groupe reste stable par rapport à 2018, à 1,8 milliard d'euros

- Essilor à 0,6 milliard d'euros, avec l'impact de la fraude en Thaïlande
- Luxottica à 1,2 milliard d'euros (augmentation d'environ 30 % par rapport à 2018)

Dettes nettes

Dettes nettes du groupe à 4 milliards d'euros, 1x EBITDA ajusté

Émission d'obligations réussie le 20 novembre, pour 5 milliards d'euros (souscrite pour plus de 13 milliards d'euros)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION, 1ER TRIM. 2020

En millions d'euros	T1 2020	T1 2019*	Variation à taux de change constants	Effet de change	Variation (publiée)
Amérique du Nord	2 070	2 188	-8,1 %	+2,7 %	-5,4 %
Europe	906	1 056	-14,1 %	-0,2 %	-14,3 %
Asie, Océanie et Afrique	587	705	-16,4 %	-0,4 %	-16,8 %
Amérique latine	222	261	-6,8 %	-8,1 %	-14,9 %
TOTAL	3 784	4 210	-10,9 %	+0,8 %	-10,1 %

* La répartition géographique du chiffre d'affaires 2019 a été retraitée pour refléter une reclassification de certains marchés, que le Groupe considère comme étant non significative.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION, 1ER TRIM. 2020

En millions d'euros	T1 2020	T1 2019*	Variation à taux de change constants	Effet de change	Variation (publiée)
Verres et matériel optique	1 589	1 674	-5,8 %	+0,7 %	-5,1 %
Sunglasses & Readers	134	167	-20,5 %	+1,2 %	-19,3 %
Équipements	38	44	-14,4 %	+1,5 %	-12,9 %
Chiffre d'affaires d'Essilor	1 762	1 885	-7,3 %	+0,8 %	-6,5 %
Commerce de gros	695	867	-19,8 %	+0,0 %	-19,8 %
Vente au détail	1 327	1 458	-10,3 %	+1,3 %	-9,0 %
Chiffre d'affaires de Luxottica	2 023	2 325	-13,8 %	+0,8 %	-13,0 %
TOTAL	3 784	4 210	-10,9 %	+0,8 %	-10,1 %

- Croissance solide jusqu'en février, suivie de baisses importantes en mars en raison du Covid-19
- Secteur de l'optique relativement épargné, progression à deux chiffres des ventes en ligne

*Le chiffre d'affaires 2019 a été retraité suite à l'intégration de Costa dans le portefeuille de marques de Luxottica.

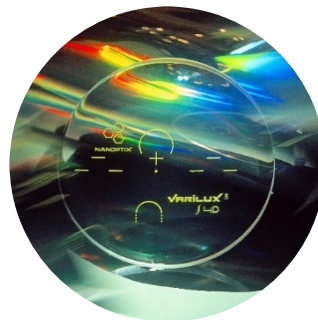
PILERS STRATÉGIQUES POUR FAÇONNER L'AVENIR DE L'INDUSTRIE



**Se positionner
comme une
entreprise en
réseau**



**Créer de la valeur
pour nos clients et
nos consommateurs**



**Innover dans
tous les
domaines**



**Mettre le
développement
durable au cœur
de notre activité**

... et contribuer à accélérer la croissance du marché

COVID-19: ENGAGÉS POUR SOUTENIR NOS PARTIES PRENANTES

Le capital humain protégé et engagé

- Première préoccupation : la santé et la sécurité de nos 150 000 salariés
- Process de prise de décision simplifié et accéléré
- Exploitation des compétences IT pour un environnement de télétravail fonctionnel et productif pour les salariés
- Fonds de soutien de 100 millions d'euros pour soutenir les salariés dans le besoin et leurs familles
- Solidarité de la part des managers à travers des diminutions ou des reports de rémunérations

Proximité avec les clients et les consommateurs

- Connections à distance avec les clients grâce à des événements digitaux
- Offre de nouveaux produits adaptés à la nouvelle normalité
- Formation et mise en place de nouveaux protocoles de sécurité pour les professionnels de la vue
- Campagne digitale pour fidéliser les consommateurs pendant la crise

Soutien aux communautés autour de nous

- Don de plus de 2 millions d'équipements de protection individuelle incluant des lunettes de protection et des masques.



GÉRER LA CRISE TOUT EN PRÉPARANT LA REPRISE

Supply chain

- Agilité des usines, des laboratoires et de la logistique pour assurer la continuité de l'activité commerciale

Ouverture des magasins

- Environ un tiers des magasins du groupe EssilorLuxottica étaient ouverts pendant le confinement, avec des heures d'ouverture limitées
- Deux-tiers des magasins ont réouvert début juin
- Taux d'ouverture des magasins d'optique au-dessus de la moyenne

Réduction des coûts

- Négociations avec les bailleurs
- Congés des salariés
- Réduction ou report de rémunérations des managers
- Suspension des dépenses marketing
- Négociations avec les fournisseurs

Cash management

- Arrêt du programme de rachat d'actions
- Pas de dividende proposé à l'AG
- Suspension des investissements non cruciaux
- Nouvelles acquisitions en stand by

Structure financière

- 4,9 milliards d'euros en cash et en investissements à court terme fin mars 2020
- 4,8 milliards d'euros de dette nette fin mars 2020
- 5,2 milliards d'euros de facilités de crédit
- Emission obligataire réussie de 3 milliards d'euros en mai 2020

Redémarrage des activités

- Besoins de prescription résilients
- Pipeline solide de produits (masques Oakley, verres Optifog, verres anti-fatigue)
- Tendances encourageantes en Chine, en Corée du Sud et en Europe
- Réunions hebdomadaire du management / Séminaires, formations en ligne pour les clients (+185 000 participants en Latam)
- Modules de formations "Comment redémarrer" pour le commerce de détail/Solutions digitales

UNE RELANCE PORTÉE PAR DES ACTIFS SOLIDES



Marché

- Exposition aux marchés équilibrée
- Un marché de l'optique résilient, une bonne résistance de la demande pour une meilleure vision



Ressources

- Solutions digitales
- Empreinte géographique de nos activités
- Pipeline de produits et stratégie de mise sur le marché solides



Bilans solides

- Contrôle des coûts
- Préservation des liquidités
- Bilan solide



Engagement humain

- Capital humain protégé et engagé
- Proximité avec le client : kits de redémarrage, formation en ligne, modalités de paiement

... moteurs de la reprise

INTÉGRATION – LE POINT SUR LES SYNERGIES

Plan de synergies

- Impact attendu sur le résultat opérationnel ajusté : 420 à 600 millions d'euros d'ici 2022/23

Avancées significatives en 2019

- Développement des catégories de verres Essilor les plus avancées dans notre propre réseau de vente au détail
- Lancement d'initiatives clés en matière de R&D, d'achats, de laboratoires de prescription et d'internalisation

Décisions clés prises pour la réalisation des synergies en 2020/2021

- Lancement récent de Ray-Ban Rx en Italie (juin 2020)
- Définition d'une plateforme informatique unique à déployer à l'échelle de toute l'entreprise
- Création d'un réseau unique de laboratoires de prescription, dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement intégrée
- Mise en place d'une plateforme unifiée dédiée aux paires de lunettes de marque et produits de prescription pour la marque Ray-Ban
- Intégration complète de Costa dans le portefeuille de marques de Luxottica
- Lancement d'un plan d'actionnariat salarié commun



GENUINE SINCE 1937

RAY-BAN® AUTHENTIC
ESSILOR® SPECIAL EDITION



PRE LAUNCH
JUNE 15TH IN ITALY

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

HUITIÈME ET NEUVIÈME RÉOLUTIONS : RÉMUNÉRATION 2019 DES DIRIGEANTS

	Fixe (A)	Variable (B)	Total (A+B)	Actions de performance	Rémunération mandat administrateur
Leonardo Del Vecchio	1 062 500 € ⁽¹⁾	0 € ⁽²⁾	1 062 500 €	40 000 actions (1 945 200 €)	97 000 €
Hubert Sagnières	1 062 500 € ⁽¹⁾	0 € ⁽³⁾	1 062 500 €	40 000 actions (1 945 200 €)	124 500 €

(1) Evolution de la rémunération fixe annuelle :

- Jusqu'au 31 mai 2019 (5 mois) : 1 150 000 €
- A compter du 1er juin 2019 (7 mois) : 1 000 000 € suite à la délégation de pouvoirs annoncée lors de l'Assemblée Générale 2019

(2) Monsieur Leonardo Del Vecchio a annoncé, lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars 2020, son intention de renoncer à l'intégralité de sa part variable au titre de 2019 par solidarité avec les actionnaires impactés par la fraude survenue en Thaïlande

(3) Dans le contexte de la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande, le Conseil d'Administration a décidé de ne verser aucune part variable au titre de 2019 à Monsieur Hubert Sagnières en tant que Président d'Essilor International (SAS)

DIXIÈME RÉOLUTION : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2020

Amendements à la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux

Rémunération variable annuelle	• Introduction d'une clause de « clawback » • Introduction d'un objectif RSE en lien avec les objectifs du Groupe
Actions de performance	• Suppression du « retesting » • Barème d'acquisition des actions plus exigeant • Introduction d'une condition de performance relative (comparaison à l'indice EuroStoxx 50)
Autres composantes de la politique	• Fermeture du régime de retraite supplémentaire à prestations définies et gel des droits au 31 décembre 2019 • Suppression de la possibilité de verser une prime exceptionnelle • Introduction d'une obligation de détenir 400% de la rémunération fixe sous forme d'actions

DIXIÈME RÉOLUTION : RÉMUNÉRATION 2020

	Fixe (A)	Variable cible (B)	Total (A+B)	Actions de performance
Leonardo Del Vecchio Hubert Sagnières	1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	20 000 actions au titre de l'année 2020 <i>versus 40 000 actions en 2019</i>

Solidarité des administrateurs et des dirigeants

- Baisse de 50% de l'enveloppe annuelle allouée aux administrateurs pour l'exercice 2020
- Leonardo Del Vecchio : baisse de 50% du fixe d'avril à juin
- Hubert Sagnières : report de 30% du fixe de mai à août



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

Rapport sur les comptes annuels

- Première résolution : Approbation des comptes sociaux d'EssilorLuxottica au 31 décembre 2019
- Pages 288 à 291 du Document d'enregistrement universel 2019
- « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Rapport sur les comptes consolidés

- Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés du groupe EssilorLuxottica au 31 décembre 2019
- Pages 251 à 255 du Document d'enregistrement universel 2019
- « Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

Rapport spécial sur les conventions réglementées

- Pages 158 à 160 du Document d'enregistrement universel 2019
- De nouvelles conventions ont été autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé
- Certaines conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs ont donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2019.

Rapport sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

- Pages 326 à 328 du Document d'enregistrement universel 2019
- « Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables. »

Rapport sur les informations financières pro forma

- Page 264 du Document d'enregistrement universel 2019
- « Les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ; cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur. »

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétences à donner au Conseil d'administration à l'effet de :

Douzième résolution	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription
Treizième résolution	Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Les rapports des Commissaires aux comptes sur ces résolutions figurent sur le site internet de la Société; Ils indiquent que:

- Ils n'appellent pas d'observations particulières de leur part
- Ils établiront, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'usage de ces autorisations par le Conseil d'administration.

RÉSOLUTIONS



PREMIÈRE RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

La Première résolution porte sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis conformément aux normes comptables françaises, faisant apparaître une perte nette de (57 813 905,20) euros.



DEUXIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

La Deuxième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant apparaître un résultat net de 1 184 681 milliers d'euros, dont part du groupe 1 077 121 milliers d'euros.



TROISIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Affectation du résultat

La Troisième résolution porte sur l'affectation de la perte nette de l'exercice s'élevant à (57 813 905,20) euros au compte « Report à nouveau. »



QUATRIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Vacherot en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Hours

La Quatrième résolution porte sur la ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Vacherot en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration en date du 12 mai 2019, en remplacement de Monsieur Bernard Hours.



CINQUIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ratification de la cooptation de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Laurent Vacherot

La Cinquième résolution porte sur la ratification de la cooptation de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2020, en remplacement de Monsieur Laurent Vacherot.



SIXIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Par la Sixième résolution, le Conseil d'administration vous demande, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225 -38 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements réglementés autorisés au cours de l'exercice 2019 qui sont listés dans ce rapport spécial des Commissaires aux comptes.

SEPTIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation du rapport sur la rémunération et les avantages de toute nature versés en 2019 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux

La Septième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à tous les mandataires sociaux à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2019

Pour plus de renseignements, voir le Document d'Enregistrement Universel, chapitre 2, section 2.3 « Rémunération des mandataires sociaux. »



HUITIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre dudit exercice à M. Leonardo Del Vecchio, Président-Directeur Général

La Huitième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre dudit exercice à M. Leonardo Del Vecchio, Président-Directeur Général de la Société

Pour plus de renseignements, voir le Document d'Enregistrement Universel, chapitre 2, section 2.3
« Rémunération des mandataires sociaux. »

NEUVIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre dudit exercice à M. Hubert Sagnières, Vice-Président-Directeur Général Délégué

La Neuvième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre dudit exercice à M. Hubert Sagnières, Vice-Président-Directeur Général Délégué de la Société

Ces votes sont requis en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce tel qu'amendé, notamment, par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II ») et par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE »)

Pour plus de renseignements, voir le Document d'Enregistrement Universel, chapitre 2, section 2.3 « Rémunération des mandataires sociaux. »

DIXIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2020 et constituant la politique de rémunération les concernant

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019, chapitre 2, section 2.3 « Rémunération des mandataires sociaux »

Il est précisé que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, qui doit faire l'objet d'un vote annuel, est fixée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

ONZIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions

Cette résolution a pour objet d'autoriser la Société à procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre des objectifs autorisés par la réglementation européenne et l'Autorité des marchés financiers (tels que la livraison d'actions attribuées aux salariés ; l'annulation d'actions afin de compenser la dilution consécutive à l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou à l'attribution de stock-options ou d'actions de performance aux salariés du Groupe ainsi qu'en vue de la remise d'actions en échange ou en paiement d'opérations de croissance externe). L'autorisation de rachat d'actions peut être mise en œuvre à tout moment, hors période d'offre publique d'achat, dans les conditions ci-dessous :

- Plafond : 10 % du nombre de titres composant le capital social à la date de réalisation des achats
- Prix maximum : 200 euros
- Durée : 18 mois.

DOUZIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 0,5 % du capital social

Dans le cadre de la politique d'association des salariés au capital d'EssilorLuxottica, la Douzième résolution a pour objet d'autoriser la réalisation d'augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 0,5 % du capital. Cette résolution permet aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de souscrire, notamment via des prélèvements mensuels sur leur paie, à une augmentation de capital opérée en fin d'année

Les actions souscrites doivent être conservées pendant une période minimale de cinq ans ou sept ans suivant les plans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi)

Le taux d'adhésion des salariés au plan d'épargne d'entreprise atteint 88,25 %.

TREIZIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

La Treizième résolution autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation d'actions de la Société détenues par cette dernière et acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions. Le nombre d'actions annulées par la Société pendant la période de 24 mois précédant ladite annulation, ne pourra excéder 10 % du capital de la Société à cette date

Conditions d'utilisation :

- Les actions qui seraient annulées dans l'hypothèse de l'utilisation de cette autorisation seraient celles acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à l'Assemblée (et faisant l'objet de la onzième résolution susmentionnée)
- Cette autorisation serait donnée pour une période de 26 mois.



QUATORZIÈME RÉOLUTION

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La Quatorzième résolution qui est une résolution usuelle, permet d'effectuer les publicités requises par la loi à l'issue de l'Assemblée.